Aménagement du territoire

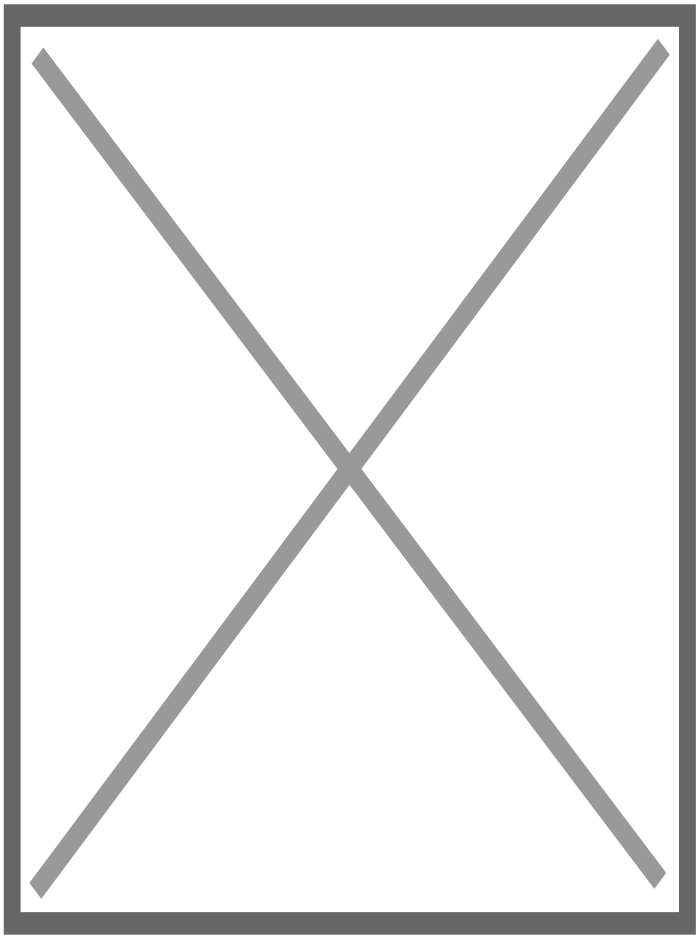

Le Schéma de Cohérence Territoriale - SCoT - est le document qui détermine avec les habitants, élus, partenaires la projection sur l'aménagement de notre territoire pour les 20 prochaines années. Il permet aux communes et aux structures intercommunales d'harmoniser et coordonner les politiques menées en matière d'environnement, d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et d'implantations commerciales.

Quel projet pour notre territoire à l'heure des transitions et de la sobriété ?

Venez découvrir et échanger sur les ambitions du bassin creillois et des vallées Bréthoise pour 2045.

Réunion publique le jeudi 11 juillet 2024
à partir de 18h30 à l'amphithéâtre du Sarcus de Nogent-sur-Oise

Publié le 01/07/2024